

**Interpellation écrite du 28 juin 2022 de MM. et Mme Maxime Provini, Kevin Schmid, Alain Miserez et Florence Kraft-Babel: «Le département de l'aménagement de la Ville de Genève était-il informé de l'action prévue de dégrappage du bitume?»**

Le mercredi 22 juin 2022, nous apprenions que des casseurs attaquaient le bitume des rues du quartier des Pâquis avec des marteaux-piqueurs pour mener une action militante.

Le caractère illicite de cette intervention avait alors dépêché les policiers sur les lieux, et suite à cet évènement, le Conseil administratif de la Ville a annoncé porter plainte contre les délinquants.

Aujourd'hui, nous apprenons que la conseillère administrative verte Frédérique Perler serait complice des actes dénoncés.

Cette dernière aurait «indiqué aux délinquants où casser pour ne pas détruire les canalisations». Si ces faits étaient avérés, Mme Perler tomberait par extension dans le périmètre de la plainte de ses collègues.

Dans ces tristes circonstances pour la crédibilité de nos institutions et de nos représentants, le groupe PLR souhaite obtenir un certain nombre de précisions.

- Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler ou ses services ont eu des contacts avec l'un des deux collectifs responsables de ces dégradations avant l'action du 22 juin 2022?
- Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler a indiqué elle-même ou via ses services, aux manifestants du 22 juin 2022, à quel endroit dégrader la chaussée?
- Est-ce que la conseillère administrative Frédérique Perler était au courant de la finalité des actes qui allaient être commis par les manifestants du 22 juin 2022?
- Est-ce que la conseillère administrative a donné son accord verbal et informel pour l'action ayant pris cours?